

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

DELIBERATION n°2021-1

SEANCE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Alain ORGA

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Attribution du marché de travaux Tuco de la Motte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la réfection du chemin Tuco de la Motte. Il propose de faire un enrobé avec des bordures en pavé.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de POMES-DARRE TP pour un montant de 17 451,00 € HT étant précisé que ce marché ne comprend ni les tables et bancs, ni l'habillage du poste de relevage, ni le changement des lampadaires par le SDE 65.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'attribuer le marché de travaux de réfection du Tuco de la Motte à l'entreprise POMES-DARRE TP pour un montant de 17 451,00 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 11 janvier 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 07/01/2021
Date d'affichage : 12/01/2021

DELIBERATION n°2021-2

SEANCE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSERIE.

Absents :
Alain ORGA

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Vœu concernant les ouvertures du bureau de poste de Tournay

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 29 juin 2020 par la poste indiquant que le bureau réouvrirait après le confinement avec des fermetures les jeudis et samedis. Monsieur le Maire avait répondu pour regretter ces deux nouvelles fermetures hebdomadaires.

Sans effet à cette date, Monsieur le Maire le maire souhaite l'appui du Conseil municipal pour demander les ouvertures de la poste les jeudis et les samedis aux mêmes horaires qu'avant la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De demander à La Poste les réouvertures de l'agence de Tournay les jeudis et samedis
2. De transmettre cette décision au Préfet des Hautes-Pyrénées

Fait et délibéré le 11 janvier 2021,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

DELIBERATION n°2021-3

SEANCE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Alain ORGA

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Convention de prestation SIG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un service d'information géographique du Syndicat mixte des Coteaux, en intégrant notamment les données cadastrales. Ce SIG a pour but de compiler plusieurs données et d'en avoir plus facilement et rapidement accès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De signer la convention de prestation du service d'information géographique auprès du Pays des coteaux
2. D'accepter la contribution financière de 0,75 € par habitant la première année et 0,20 € par habitant les années suivantes.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 11 janvier 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

DELIBERATION n°2021-4

SEANCE DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Alain ORGA

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Demande de subvention au titre du FAR 2021

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour continuer la rénovation de l'église engagée en 2019, en terminant toutes les façades. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT pour terminer les façades de l'église.
2. De demander une subvention au titre du FAR 2021 au Département
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 11 janvier 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE